

LE COMITÉ NATIONAL DES BOIS TROPICAUX A BIEN REMPLI SA TÂCHE

Nous sommes heureux de livrer ci-dessous à nos lecteurs quelques réflexions relatives à la dissolution du Comité National des Bois tropicaux, qu'a bien voulu nous confier M^r. Ph. GUINIER, membre de l'Institut, Directeur honoraire de l'École Nationale des Eaux et Forêts.

Le Comité National des Bois Tropicaux est dissous : le 17 décembre 1953, au cours d'une réunion du bureau, ont été définitivement réglées les modalités d'application de la décision de principe prise lors de l'Assemblée générale du 24 juin précédent.

Ainsi disparaît un groupement qui, durant des années, a activement et utilement fonctionné. On est tenté de voir là l'aveu d'un échec. Tout au contraire — si paradoxal que cela puisse paraître — c'est l'affirmation d'une réussite. La dissolution du Comité National des Bois Tropicaux est la conséquence d'un phénomène assez général à notre époque : la substitution, quand la cause soutenue est bonne et que les idées défendues se sont imposées, d'organismes de caractère officiel à des groupements nés de l'initiative privée.

Lors de la fondation du Comité, en 1929, la situation était confuse. Depuis quelques années l'exploitation et l'importation des bois tropicaux s'étaient développées ; mais ces bois étaient mal connus et employés un peu au hasard. Les dénominations étaient souvent imprécises, les propriétés spécifiques et les possibilités normales d'emploi étaient mal déterminées. Les utilisateurs se montraient méfiants envers ces bois, nouveaux venus sur le marché, et parfois des essais malheureux, dus notamment à des confusions issues de l'imprécision de la nomenclature, les en éloignaient définitivement. Il fallait inspirer confiance, faire connaître exactement ce qu'étaient les bois tropicaux et les usages auxquels ils peuvent être affectés. Cette tâche d'étude méthodique et de propagande précise a été réalisée grâce à des publications et manifestations diverses, grâce notamment à la distribution de fiches accompagnées d'échantillons. La voie a été tracée, les méthodes

établies, leur efficacité démontrée. Depuis, avec l'extension de l'emploi des bois tropicaux, l'attention a été plus vivement appelée sur les problèmes que pose leur utilisation rationnelle. De là, la création du Centre Technique Forestier Tropical. En fait, cet organisme a pris la suite du Comité National des Bois Tropicaux.

Pareille évolution s'est manifestée en ce qui concerne les questions forestières métropolitaines. L'Association Nationale du Bois, fondée il y a une trentaine d'années, s'est assigné comme but de faire connaître et apprécier les ressources en bois de la métropole, de diffuser quelques principes sur leur emploi rationnel et, surtout, de provoquer un mouvement en faveur du reboisement et de l'augmentation de la production en bois, en particulier pour les besoins de la papeterie. Cette Association a utilement agi dans ces divers domaines. Mais depuis quelques années, ses dirigeants ont été amenés à constater que son rôle était pratiquement terminé. Les principes qu'elle soutenait ont été largement acceptés et des organismes officiels ont repris, avec des moyens plus puissants, les objectifs poursuivis. Le Centre Technique du Bois répond à toutes préoccupations concernant la connaissance et l'utilisation du bois ; l'institution du Fonds Forestier National, l'organisation dans l'Administration des Eaux et Forêts, d'un service de la Forêt privée, font face à toutes les questions de propagande, de documentation et de réalisation en matière de reboisement. De même les Sociétés des Amis des Arbres ont, pendant une quarantaine d'années, rendu de réels services pour répandre une meilleure compréhension de la forêt, pour provoquer le reboisement des terres incultes, conseiller et aider les reboiseurs. Les organismes officiels qui ont pris en charge la question du reboisement ont amené, en plus d'un cas, leur mise en sommeil. Ne peut-on pas ajouter que, dans le domaine des choses d'outre-mer, l'Association Colonies-Sciences qui a fonctionné jadis, a créé le mouvement qui a abouti à l'organisation de l'Office de la Recherche Scientifique d'Outre-Mer.

Le Comité National des Bois Tropicaux a fait œuvre de précurseur ; il a semé des idées qui se sont imposées et ont suscité la naissance d'un organisme plus puissant de caractère officiel. Il serait injuste d'oublier le rôle qu'il a eu ; hommage doit être rendu à tous ceux qui, en des circonstances parfois difficiles, ont patiemment poursuivi la tâche à laquelle ils se sont dévoués. La dissolution du Comité, conséquence d'une évolution qui s'avère de caractère général, ne doit pas être interprétée comme une faillite, mais comme un témoignage de succès. Le but a été atteint, le Comité National des Bois Tropicaux est mort ; vivent les bois tropicaux.

Ph. GUINIER